

La cale recyclable

Comment assurer une stabilité garantie à un échafaudage ? En créant la première cale manufacturée et 100% recyclable, la société Ekistack (Draveil) apporte une réponse écologique et innovante à cette question.

Tout part d'une situation paradoxale. Laurent Placé, alors technico-commercial dans une société d'échafaudage scénique, s'aperçoit qu'aucun texte n'encadre le calage de l'ensemble. Alors que chaque élément de la structure doit répondre à des contraintes bien précises, aucune norme, aucune législation ne s'intéresse aux cales sur lesquelles tout repose. « *Ce fut l'élément déclencheur, raconte-t-il. Après avoir constaté auprès des professionnels qu'aucune cale manufacturée n'existait, je me suis mis à ma table de dessin.* » Le plus dur restait à venir. Il fallait encore trouver un bureau d'études pour réaliser la note de calcul, chercher des aides financières, se former à la création d'entreprise, déposer un brevet. Pour accompagner toute cette phase, Laurent Placé crée la société Promical. Sensible aux questions environnementales, il a également souhaité que son produit soit durable. « *En 2006, quand ce projet a démarré, l'écologie n'avait*

pas encore la place qu'elle occupe aujourd'hui. Les cales en bois utilisées n'avaient qu'une durée de vie limitée et n'offraient pas des caractéristiques mécaniques de résistance optimales. C'est pourquoi j'ai pensé les produire dans un matériau recyclable, lui-même issu du recyclage », commente-t-il. Les cales qui sont fabriquées par une entreprise d'Aix-en-Provence sont en polyéthylène issu des poubelles du tri sélectif (bouteilles d'eau, briques de lait...). Elles présentent des qualités de résistance, d'utilisation et de rangement supérieures aux cales en bois et sont garanties trois ans. Pour commercialiser ce produit, Laurent Placé vient de créer la société Ekistack (Draveil), qu'il préside. Lauréat du prix environnement en 2009, son produit commence à intéresser les professionnels mais aussi EDF et Total. Pour élargir sa diffusion, il a signé un contrat de distribution avec la société Layher (77). **■**

P. Buyens